

SAS PRESIDENT PM

Par **Lislotte**, le **17/07/2013** à **21:50**

Bonsoir,

Ma question est la suivante: une SAS peut-elle avoir comme président une personne morale alors qu'elle a pour activité une profession réglementée ? Si oui quels articles ? Car je sais qu'en pratique, le code de commerce aux articles L227-1 et suivants affirme que la SAS peut avoir comme dirigeant une PM mais la question est comment cela se passe pour les activités réglementées (assurance par ex)?

Merci